



ARC LES GRAY

Modèle d'offre

Commune de 2600 habitants

Appariteur

Date de publication : 06/07/2017

Date limite de candidature : 15/08/2017

Date prévue du recrutement : 01/09/2017

Durée de la mission : 6 mois renouvelable

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac ou équivalent

Descriptif des missions du poste : Distribution de plis dans la Commune
Gestion des salles et du matériel
Assurer la traversée des enfants à l'entrée et à la sortie de l'Ecole
Mission de surveillance territoriale (signalement dégradations, gestion des conflits, etc...)
Diffusion des informations ou documents par voie d'affichage au sein des services
Aide logistique à l'organisation de réunions, de manifestations, etc...)

Profil recherché : Poste ouvert au contractuel
Niveau requis : baccalauréat
Permis B
Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, etc...)
Sens du service public, des responsabilités, de l'initiative, du contact et de l'écoute
Qualités relationnelles
Rigueur, autonomie, sens de l'organisation, discrétion

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : ARC LES GRAY

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

Horaires pause méridienne :

Autre(s) pause(s) :

Heures supplémentaires :

Astreintes :

Spécificités du poste :

Remplacement :

Modalités congés annuels et RTT:

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : DGS ou DGSA

Relations (interlocuteurs internes) : Tous les services de la Collectivité

Relations (interlocuteurs externes) : Administrés, commerçants, artisans, entreprises

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

**ARC LES GRAY
MAIRIE
3 Place Sentupéry
70100 ARC LES GRAY**

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.